

Condamnation dégueulasse du policier Damien Saboundjian : 5 ans de prison avec sursis !

écrit par Christine Tasin | 15 mars 2017

La famille qui demande la condamnation du policier, qu'a-t-elle fait pour que leur frère et fils se comporte correctement et ne soit pas un délinquant ? C'est tellement facile de s'en prendre à un policier qui travaille dans des conditions abominables...

Incroyable. A vomir. Ou à prendre des fourches.

Damien Saboundjian, il y a 5 ans, avait abattu Amine Bentounsi d'une balle dans le dos alors que celui-ci venait de lancer une grenade. Factice, mais cela il ne l'a su, en même temps que nous, qu'après. Il a fait son travail, simplement, il a essayé de sauver sa peau, simplement.

Acquitté en première instance, la légitime défense ayant été reconnue il vient d'être reconnu coupable cette fois en appel... Coupable de "violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner".

On rappellera en passant qui était Amine Bentounsi, surnommé par Marianne "petit caïd et tête brûlée", qui avait reçu entre deux vilénies une interdiction de séjour de 3 ans... Qui s'est soucié de faire en sorte qu'elle soit effective et qu'il ne revienne jamais ? Qui dit interdiction de séjour dit étranger... qu'on n'a pas à subir.

Petit, nerveux, fanfaron pour deux, grand fumeur de joints, sorti trop tôt de l'école pour avoir appris à lire, il a connu très tôt le tribunal pour enfants puisqu'il comparait pour la première fois à l'âge de 15 ans. Les faits (des dégradations jugées dangereuses) se sont produits deux ans auparavant, en 1995. Il est condamné à 5 mois d'emprisonnement.

Amine Bentounsi a de nouveaux ennuis avec la police pour un « vol par effraction » et un « vol aggravé » en 1999. Il a 17 ans et se voit envoyer pour 4 mois sous les verrous. Libéré en mars 2000, il retombe pour un petit trafic de stupéfiants en janvier 2001. Déféré cette fois devant le tribunal correctionnel, il écope d'un an de prison et d'une interdiction de séjour de 3 ans. Il revient devant la même chambre correctionnelle un an plus tard, cette fois pour « violence commise en

réunion suivie d'incapacité n'excédant pas 8 jours », une bagarre qui lui vaut 3 ans de prison dont 1 an et 6 mois avec sursis avec mise à l'épreuve de 2 ans. Dans la foulée, il accuse le maire de Meaux, Jean-François Copé, de l'avoir payé pour mettre le feu à des voitures, avant de se rétracter.

Le 12 octobre 2004, Bentounsi change de braquet : il comparait devant la cour d'assises de Melun. Les faits : un vol avec arme commis en octobre 2001, avec un complice qui n'a pas hésité à tirer sur la police. Il est condamné à 4 ans de prison. Libéré en conditionnelle au printemps 2005, il voit six mois plus tard son sursis révoqué par le juge d'application des peines. Motif : détention de stupéfiants. Entretemps, la police lui a imputé un autre braquage, mais la confusion des peines joue pour lui.

La dernière action connue du « caïd de Meaux » se produit le 1^{er} août 2005 : le braquage pour quelques sous, à main armée, d'un magasin Auchan. Incarcéré le 21 octobre 2005, il est condamné à 8 ans d'emprisonnement. Première permission 5 ans plus tard : Bentounsi se met en cavale et commence une nouvelle vie, coupé de sa famille et de ses proches.

Lorsque l'un de ses rivaux appelle la police pour se débarrasser de lui, ce samedi 21 avril 2012 vers 20 h 15, Amine Bentounsi bavarde avec deux garçons devant le Celtic, un bar de Noisy-le-Sec, en Seine-Saint-Denis. Il porte une casquette bleue, un blouson en cuir Dolce & Gabbana, des gants de cuir et un ceinturon Sitialto dont il se débarrassera au cours de sa dernière course. Il est muni de faux papiers et équipé d'un revolver Llama calibre 38 CTG.

Les quatre policiers qui viennent à sa rencontre sont tous plus jeunes que lui. Trois descendent de la voiture et s'approchent. « Amine, y a les Schmitts ! » l'avertit quelqu'un. Bentounsi décampe aussitôt. Dans sa course, il fait rouler une grenade (qui s'avèrera factice) vers les policiers pour gagner quelques mètres, mais le chauffeur a fait le tour du pâté de maison et l'attend au coin de la rue. Les modalités du face-à-face ne sont pas encore claires, les versions des quatre fonctionnaires différant légèrement. Voici celle du gardien de la paix que le juge d'instruction mettra en examen pour homicide volontaire, ce qui mettra le feu à la police :

« J'ai vu l'individu courir en venant vers moi avec le revolver à la main. Il le tenait à peu près à hauteur de sa tête, en courant. J'ai serré le frein à main pour ne pas le renverser. Il a pointé son arme en me désignant. Je suis sorti de la voiture. J'avais peur qu'il vienne vers moi. D'un seul coup, je l'ai vu devant moi, face à moi, de l'autre côté de la chaussée. J'étais dans une situation de danger. Je ne savais pas où il était. Il m'a braqué à nouveau avec son arme. Il a tendu le bras vers moi. J'ai riposté en tirant pour le neutraliser car j'ai senti que ma vie était en danger... »

Panique ? Quand ses collègues sont arrivés sur place, le policier était tétanisé, ne sachant plus combien de balles il avait tirées. Il pleuvait sur la région parisienne, le gardien de la paix allait devenir le symbole de l'échec de Nicolas Sarkozy dans les banlieues et Amine Bentounsi, « tête brûlée », « écorché vif », selon un avocat qui l'a défendu, ne remettrait plus jamais les pieds dans la cité de Meaux qui l'avait vu naître, La pierre Collinet.

<https://www.marianne.net/societe/vie-et-mort-d-amine-bentounsi-petit-caid-et-tete-brulee>

On ne verse pas une larme quand une racaille pareille

disparaît.

Et que le policier, aux abois, contraint de tirer soit condamné est inacceptable, révoltant..

Les policiers sont fous furieux et manifestent.

Ils accusent : les affaires Theo et Adam n'auraient-elles pas tétanisé juges et politiques au point d'avoir fait de Damien une victime expiatoire ? La main d'Urvoas ?

Interrogé lors du rassemblement, Yves Lefebvre, le secrétaire général du syndicat Unité-SGP Police FO a dénoncé «un procès inéquitable». Il a estimé que son confrère avait été condamné «sous fond de situation conjoncturelle», faisant référence aux affaires Adama Traoré et Théo. Il s'est également plaint que la légitime défense, reconnue en premier jugement, ait été rejetée en appel au **moyen d'un «réquisitoire outrageusement à charge»**.

<https://francais.rt.com/france/35259-policiers-manifestent-contre-condamnation-damien>